

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1818

28 septembre 2006

SOMMAIRE

A-R-A Retail Centers, S.à r.l., Luxembourg	87219	trange	87249
A. Schulman, S.à r.l., Luxembourg	87261	Igorance, S.à r.l., Bereldange	87259
A.T.F. Estate S.A., Mersch	87254	Immocan S.A., Luxembourg	87218
Alpine Investissement S.A., Luxembourg	87260	Imprimerie de Wiltz S.A., Wiltz	87218
Ancienne Alpine Energie Luxembourg, S.à r.l., Foetz	87249	Imprimerie du Nord S.A., Diekirch	87218
Arend & Partners, S.à r.l., Mersch	87254	Inter-Pre-Consult, S.à r.l., Luxembourg	87226
Assurgest S.A., Dudelange	87219	IS EF One, S.à r.l., Luxembourg	87259
Auberge de l'Our, S.à r.l., Vianden	87219	Jet Cruise S.A., Luxembourg	87235
Bemap S.A., Luxembourg	87242	Lanata, S.à r.l., Luxembourg	87260
Biomet Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	87262	Masonite (Hungary) Servicing Company Limited by Shares, succursale de Luxembourg, Luxem- bourg	87227
Brasserie Cathédrale, S.à r.l., Luxembourg	87254	Mountain View S.A., Luxembourg	87264
C.D.P. S.A., Mersch	87254	MTG Electronic Retailing S.A., Luxembourg	87264
Camping u. Caravanpark High Chapparl S.A., Gonderange	87249	MTG Media Services S.A., Luxembourg	87264
Centre d'Appareillages Orthopédiques KOHNEN, S.à r.l., Strassen	87235	MTG Publishing S.A., Luxembourg	87263
Charme Dessous, S.à r.l., Bertrange	87235	Narua S.A., Luxembourg	87248
Dassia S.A., Luxembourg	87260	Nego Direct S.A., Luxembourg	87226
Defa S.A., Mersch	87264	Netrimo Finance (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	87262
Diamondfive S.A.	87262	Octave Investissement S.A., Luxembourg	87227
Duemila S.A., Luxembourg	87227	Parmed S.A., Luxembourg	87257
Duke's S.A., Luxembourg	87242	Peinture Laruccia, S.à r.l., Luxembourg	87263
Duston, S.à r.l., Luxembourg	87261	Perigord Immobilière S.A., Luxembourg	87227
Eastern Natural Resources S.A.H., Luxembourg	87257	Phoenix Contact, S.à r.l., Bertrange	87263
(Den) Electro Installateur Ricci, S.à r.l., Esch-sur- Alzette	87257	Postline S.A., Luxembourg	87242
Equiplus S.A., Luxembourg	87242	Ravenna S.A., Luxembourg	87259
Euroroll Hegelux, GmbH, Huldange	87219	Sergio Rossi International, S.à r.l., Luxembourg	87258
Financial Solutions Holding S.A., Luxembourg	87258	Shanara Holding S.A., Luxembourg	87226
Garage Paul Lentz S.A., Luxembourg	87219	Sun S.A.	87261
Glanbia Luxembourg S.A., Luxembourg	87218	Supernova Lease Co. S.à r.l., Luxembourg	87235
Gotland Marine S.A., Luxembourg	87256	Teli Finances S.A., Luxembourg	87258
H.R.O. S.A.H., Luxembourg	87256	Uniex Holding S.A., Wiltz	87218
I.T.O., Immobilière Thibo - Olmedo, S.à r.l., Ber-		Villefranche, S.à r.l., Luxembourg	87249

IMMOCAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 98.424.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07768, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(077165.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

UNIEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 103.375.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 8 juin 2006, réf. DSO-BR00056, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 3 juillet 2006.

Signature.

(964340.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 juillet 2006.

IMPRIMERIE DE WILTZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 20, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 91.518.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03231, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 21 juillet 2006.

Signature.

(974570.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 juillet 2006.

IMPRIMERIE DU NORD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9213 Diekirch, 2-4, rue de Brabant.
R. C. Luxembourg B 99.493.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07919, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 juillet 2006.

Signature.

(974575.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 juillet 2006.

GLANBIA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 60.733.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 16 juin 2006, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. renouvellement des mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Madame Ingrid Moinet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Monsieur Brendan O'Leary, avec adresse au Glanbia House, Kilkenny, Irlande,

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 30 novembre 2006 et qui se tiendra en 2007,

2. de renouveler le mandat du Commissaire, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 30 novembre 2006 et qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07413. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078148.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

GARAGE PAUL LENTZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 257, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 95.779.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07212, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Signature.

(975194.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 juillet 2006.

ASSURGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3490 Dudelange, 24-26, rue Jean Jaurès.
R. C. Luxembourg B 68.266.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07219, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Signature.

(975200.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 juillet 2006.

AUBERGE DE L'OUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 35, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 93.352.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07438, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vianden, le 25 juillet 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Expert-Comptable, Réviseur d'Entreprise

Signature

(975209.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 juillet 2006.

EUROROLL HEGELUX, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 103, Duarrefstrooss.
R. C. Luxembourg B 94.823.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07448, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Huldange, le 25 juillet 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Expert-Comptable, Réviseur d'Entreprise

Signature

(975214.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 juillet 2006.

A-R-A RETAIL CENTERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 119.233.

STATUTES

In the year two thousand six, on the ninth day of August.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

A-R RETAIL CENTERS, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the law of Luxembourg, having its registered office at 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and companies register under the number B 108.261,

here represented by Ms Katarzyna Kuszewska, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name A-R-A RETAIL CENTERS, S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may in particular acquire and/or own all of the shares of stock and partnership interests in its subsidiaries and to sell or transfer same, and through its subsidiaries to own, develop, redevelop, manage, entitle, plat, grade, landscape, operate, finance, refinance, rezone, subdivide, improve, map, annex, lease, sublease and sell, exchange or dispose of (in a single sale or sale of portions thereof or interests therein, whether or not subdivided) and to do all other lawful acts related thereto with respect to certain parcels of real property located in the Republic of Poland, and any improvements now or hereafter constructed with respect thereto (known, respectively, as they may, from time to time, be developed, redeveloped, managed, entitled, platted, graded, landscaped, operated, financed, refinanced, rezoned, subdivided, improved, mapped, annexed, leased or subleased) and any other real or personal property.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's share capital is fixed at twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400) represented by one hundred twenty-four (124) shares in registered form with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the sole signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2006.

Subscription - Payment

Thereupon, A-R RETAIL CENTERS, S.à r.l., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to one hundred and twenty-four (124) shares of one hundred euro (EUR 100) representing the whole share capital of the Company.

The shares have been fully paid up by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand seven hundred Euros.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr William Benjamin, company manager, born on January 24, 1964 in Charlottesville, Virginia, with professional address at c/o APOLLO REAL ESTATE ADVISORS L.P., Liscartan House 5th Floor 127, Sloane street, London SW1X 9BA, United kingdom,

- Mr Ira Mitzner, company manager, born on October 15, 1959 in Toronto, Canada, with professional address at c/o RIDA DEVELOPMENT CORPORATION, 4669 SouthWest Freeway, Suite 400, Houston, Texas, 77027 USA.

2. The registered office of the Company is set at 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le neuvième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

A-R RETAIL CENTERS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ici représenté par Katarzyna Kuszewska, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination A-R-A RETAIL CENTERS, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra en particulier acquérir et/ou détenir toutes les actions ou parts de ses filiales et de les vendre ou les céder, et par le biais de ses filiales, détenir, développer, re-développer, gérer, donner droit, échelonner, exploiter, financer, refinancer, relocaliser, subdiviser, améliorer, annexer, louer, sous-louer et vendre, échanger ou disposer (dans le cadre d'une vente simple ou de la vente de portions, subdivisées ou non) et de faire tous actes légaux en relation avec certaines parcelles immobilières localisées en République de Pologne, et avec toutes améliorations ou constructions futures (telles qu'elles seront au fur et à mesure développées, re-développées, gérées, échelonnées, exploitées, financées, refinancées, relocalisées, subdivisées, améliorées, annexées louées, sous-louées) et toutes autres biens immobiliers.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales**Art. 5. Capital**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation**Art. 7. Conseil de gérance**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
 12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
 12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

- 13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.
 13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
 13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

- 14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.
 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
 14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

- 15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
 15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

- 16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
 16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

A-R RETAIL CENTERS, S.à r.l., représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les 124 parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.400 est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille sept cents Euros.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. William Benjamin, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à c/o APOLLO REAL ESTATE ADVISORS L.P., Liscartan House 5th Floor 127, Sloane Street, Londres SW1X 9BA, Royaume-Uni,

- M. Ira Mitzner, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à c/o RIDA DEVELOPMENT CORPORATION, 4669 SouthWest Freeway, Suite 400, Houston, Texas, 77027 USA.

2. Le siège social de la Société est établi au 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Kuszewska, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, vol. 154S, fol. 98, case 6. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2006.

J. Elvinger.

(100188.3/211/399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2006.

NEGO DIRECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 70.153.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10159, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Signature.

(077202.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

INTER-PRE-CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 13, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 59.654.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09926, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(077206.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

SHANARA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 86.872.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 14 juillet 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'assemblée générale du 14 juillet 2006 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer, démissionnaire en date du 14 juillet 2006, la société AUDIT.LU.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglister, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour SHANARA HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06986. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077717.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

**MASONITE (HUNGARY) SERVICING COMPANY LIMITED BY SHARES.
MASONITE (HUNGARY) SERVICING COMPANY LIMITED BY SHARES,
SUCCURSALE DE LUXEMBOURG.**

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 111.364.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2005 de MASONITE (HUNGARY) SERVICING COMPANY LIMITED BY SHARES, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10057, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

Signature.

(077212.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

DUEMILA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 59.086.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06777, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Signature

Un mandataire

(077239.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

PERIGORD IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 30.291.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06774, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Signature

Un mandataire

(077241.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

OCTAVE INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 116.673.

L'an deux mille six, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société OCTAVE INVESTISSEMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés (Luxembourg) sous le numéro B 116.673 (la Société), constituée suivant acte reçu le 10 mai 2006 par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, acte non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Anthony Braesch, employé, Luxembourg, (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Anne-Lise Gilles, employée, Luxembourg, (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François Desreumaux, employé, Luxembourg, (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment le Bureau.

Le Bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence, signée par les actionnaires, et/ou les mandataires des actionnaires représentés en vertu de procurations émises par ces derniers, et les membres du Bureau. Cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés et par le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes minutes;

II. Il résulte de cette liste de présence que les trois cents dix (310) actions ordinaires avec une valeur nominale de cent (100) euros chacune, représentant l'intégralité du capital social souscrit d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) de la Société, sont présentes ou représentées à la présente Assemblée. Les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour antérieurement à l'Assemblée. L'As-

semblée décide de renoncer aux formalités de convocation. L'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après;

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision de modifier dans les statuts de la Société la langue qui fait foi;
2. Décision de faire représenter dorénavant le capital social de la Société par des actions de Classe A et des actions de Classe B et de modifier la valeur nominale des actions de la Société, laquelle sera désormais non plus de cent (100) euros mais d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, de manière à ce que le capital social de la Société, égal à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), soit représenté par treize mille cinq cent quarante et une (13.541) actions de Classe A et onze mille deux cent cinquante-neuf (11.259,-) actions de Classe B, chaque action de Classe A et chaque action de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25);
3. Décision de modifier les droits de détenteurs d'actions de la Société relatifs notamment à la distribution de dividendes et au boni de liquidation;
4. Augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence de six cent vingt-cinq euros (EUR 625), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à trente et un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 31.625,-) par l'émission de deux cent soixante-treize (273) actions de Classe A nouvelles ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, émises avec une prime d'émission de deux cent millions quarante-quatre mille huit cent cinquante-sept euros et cinquante-deux cents (EUR 200.044.857,52) au compte prime d'émission de la Société et deux cent vingt-sept (227) actions de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, émises avec une prime d'émission de cent soixante-six millions trois cent cinquante-sept mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quarante-huit cents (EUR 166.357.299,48) au compte prime d'émission de la Société;
5. Constatation de la renonciation de COMPAGNIE EUROPEENE DE PARTICIPATION ET D'INVESTISSEMENT S.A. à son droit de souscription préférentiel et souscription aux actions nouvellement émises par la Société moyennant un apport en nature effectué par SOCIETE GENERALE BANK & TRUST et décision d'attribuer les deux cent soixante-treize (273) actions nouvelles de Classe A et deux cent vingt-sept (227) actions nouvelles de Classe B à SOCIETE GENERALE BANK & TRUST;
6. Décision d'acter que le deuxième exercice social de la Société s'est terminé et a été clôturé en date du 21 juin 2006;
7. Décision de changer l'exercice social de la Société avec effet à partir de la date du présent acte, afin que l'année sociale de la Société se terminera chaque année le 31 décembre et débutera au 1^{er} janvier subséquent;
8. Constatation de la démission de la LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., en tant que commissaire aux comptes de la Société et décharge;
9. Nomination de ERNST & YOUNG S.A. comme commissaire aux comptes de la Société;
10. Constatation de la démission de M. Anthony Braesch de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat et décharge;
11. Nomination de M. Antoine Rousselin comme administrateur de la Société;
12. Nomination de M. Régis Meister comme président du conseil d'administration de la Société;
13. Décision de transférer le siège social de la Société au 30, Grand-rue, L-1660 Luxembourg;
14. Refonte complète des statuts de la Société;
15. Modification du registre des actions de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société de procéder, sous leur seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actions de la Société; et
16. Divers.

Après approbation de l'exposé du Président, l'Assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier dans les statuts de la Société la langue qui fait foi en retenant que désormais la langue française sera seule à faire foi et non plus la langue anglaise comme précédemment stipulée dans les statuts de la Société, et que par conséquent le présent acte notarié ainsi que tous les actes notariés à venir, sauf décision contraire future de l'Assemblée, ne seront plus qu'établis en langue française.

Seconde résolution

L'Assemblée décide que dorénavant le capital social de la Société sera représenté par des actions de Classe A et des actions de Classe B et de modifier la valeur nominale des actions de la Société, laquelle sera désormais non plus de cent (100) euros mais d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, de manière à ce que le capital social de la Société, égal à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), soit représenté par treize mille cinq cent quarante et une (13.541) actions de Classe A et onze mille deux cent cinquante-neuf (11.259) actions de Classe B, chaque action de Classe A et chaque action de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25).

La valeur nominale initiale dont chaque actionnaire de la Société dispose dans la Société n'est affectée par la modification de la valeur nominale des actions de la Société telle que retenue dans le paragraphe précédent dû à l'attribution à chaque actionnaire de la Société des actions de la Société que de façon minimale, ce que les actionnaires acceptent.

Au vue de ce qui précède, l'Assemblée décide d'acter que l'actionariat de la Société, suite au changement de la valeur nominale des actions de la Société et de l'introduction d'actions de Classe A et d'actions de Classe B, est composé comme suit:

Nom de l'associé	Nombre d'actions détenues
SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, établie et ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au registre de commerce et des sociétés (Luxembourg) sous le numéro B 6.061	13.461 actions de Classe A

	et
	11.259 actions de Classe B
COMPAGNIE EUROPEENE DE PARTICIPATION ET D'INVESTISSEMENT S.A., établie et ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, ins- crite au registre de commerce et des sociétés (Luxembourg) sous le numéro B 37.300	80 actions de Classe A
Total	13.541 actions de Classe A
	et
	11.259 actions de Classe B

Troisième résolution

L'Assemblée décide unanimement de modifier les droits de détenteurs d'actions de la Société relatifs à la distribution de dividendes décidée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou de toute distribution de dividendes intérimaires décidée par le conseil d'administration de la Société et au boni de liquidation payé après la liquidation de la Société, tels qu'ils seront retenus à l'article 6 (Actions) des statuts de la Société suite à leur refonte effectuée tel qu'énoncée à la quatorzième résolution du présent acte.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à hauteur de six cent vingt-cinq euros (EUR 625), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à trente et un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 31.625,-) par l'émission de deux cent soixante-treize (273) actions de Classe A nouvelles ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, émises avec une prime d'émission de deux cent millions quarante-quatre mille huit cent cinquante-sept euros et cinquante-deux cents (EUR 200.044.857,52) au compte prime d'émission de la Société et deux cent vingt-sept (227) actions de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, émises avec une prime d'émission de cent soixante six millions trois cent cinquante-sept mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quarante-huit cents (EUR 166.357.299,48) au compte prime d'émission de la Société;

Cinquième résolution

L'Assemblée prend note de la renonciation par la COMPAGNIE EUROPEENE DE PARTICIPATION ET D'INVESTISSEMENT S.A., préqualifiée, à son droit de souscription préférentiel et décide d'attribuer, avec l'accord de la COMPAGNIE EUROPEENE DE PARTICIPATION ET D'INVESTISSEMENT S.A., les deux cent soixante-treize (273) actions de Classe A et les deux cent vingt-sept (227) actions de Classe B nouvellement émises à SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, préqualifiée, qui, représentée par Monsieur Anthony Braesch, prénommé, déclare y souscrire.

Souscription - Paiement

Le paiement (i) de la souscription des deux cent soixante-treize (273) actions A nouvelles et des deux cent vingt-sept (227) actions nouvelles de Classe B, d'une valeur de six cent vingt-cinq euros (EUR 625), (ii) de la prime d'émission attachée aux actions de Classe A d'un montant total de deux cent millions quarante-quatre mille huit cent cinquante-sept euros et cinquante-deux cents (EUR 200.044.857,52) et (iii) de la prime d'émission attachée aux actions de Classe B d'un montant total de cent soixante-six millions trois cent cinquante-sept mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quarante-huit cents (EUR 166.357.299,48), sera exclusivement effectué par SOCIETE GENERALE BANK & TRUST moyennant un apport en nature consistant en 3.701 actions d'une valeur nominale de 10 euros, représentant 100% du capital social de SOCADE FRANCE, une société par actions simplifiée de droit français ayant son siège social à 12, rue de la Mare à Guillaume, F-94120 Fontenay-sous-Bois, France.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, la valorisation des actions ainsi apportées a fait l'objet d'un rapport d'évaluation établi par LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., réviseur d'entreprises, dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmenté à la prime d'émission.»

Il résulte d'un certificat émis le 18 juillet 2006 par SOCIETE GENERALE BANK & TRUST que:

- SOCIETE GENERALE BANK & TRUST est propriétaire de 3.701 actions de SOCADE FRANCE
- les actions de SOCADE FRANCE ne sont ni nanties, ni grevées d'autres sûretés;
- toutes les actions de SOCADE FRANCE sont librement cessibles.

Ledit rapport du réviseur d'entreprise et ledit certificat, après avoir été paraphés ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement

Suite à cette augmentation de capital, le capital social de la Société est représenté par vingt-cinq mille trois cents (25.300) actions divisées en treize mille huit cent quatorze (13.814) actions de Classe A et onze mille quatre cent quatre-vingt-six (11.486) actions de Classe B, détenues comme suit:

Nom de l'associé	Nombre d'actions détenues
SOCIETE GENERALE BANK & TRUST	13.734 actions de Classe A
	et
COMPAGNIE EUROPEENE DE PARTICIPATION ET D'INVESTISSEMENT S.A.	11.486 actions de Classe B
	80 actions de Classe A

Sixième résolution

L'Assemblée décide de constater, d'approuver et par conséquent d'acter que c'est à bon droit que le deuxième exercice social de la Société, ayant commencé le 1^{er} juin 2006, a été terminé au 21 juin 2006 pour des raisons conformes à la stratégie d'investissement, et donc dans l'intérêt, de la Société.

Septième résolution

L'Assemblée décide de changer, à partir du présent acte, l'exercice social de la Société, commençant actuellement le 1^{er} juin de chaque année et se terminant le 31 mai de l'année suivante, afin que l'exercice social de la Société commence dorénavant le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année. L'Assemblée dispose que par conséquent l'exercice social actuel, ayant débuté au 22 juin 2006, se terminera, conformément au nouvel exercice social de la Société tel qu'exposé ci-avant, au 31 décembre 2006.

Huitième résolution

L'Assemblée constate la démission de LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet à la date du présent acte et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat depuis sa nomination jusqu'à la date du présent acte.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de nommer ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, comme commissaire aux comptes de la Société avec effet à la date du présent acte.

Dixième résolution

L'Assemblée constate la démission de M. Anthony Braesch de son poste d'administrateur de la Société avec effet à la date du présent acte et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat depuis sa nomination jusqu'à la date du présent acte.

Onzième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Antoine Rousselin, directeur financier, né le 19 juillet 1947 aux Mureaux, France, demeurant au 59, rue Berthier, 78000 Versailles, France, comme administrateur de la Société avec effet à la date du présent acte.

Douzième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Régis Meister comme président du conseil d'administration de la Société, conformément à l'article 7 (Nomination et Révocation des Administrateurs) des statuts de la Société suite à leur refonte effectuée et telle qu'énoncée à la quatorzième résolution du présent acte

Treizième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société au 30, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Quatorzième résolution

L'Assemblée décide d'effectuer une refonte complète des statuts de la Société comme suit en tenant compte notamment des résolutions décidées précédemment par l'Assemblée:

Dénomination - Siège social - Durée - Objet

«**Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront être créées à l'avenir, une société anonyme prenant la dénomination de OC-TAVE INVESTISSEMENT S.A. (la Société).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) statuant conformément en matière de changement des statuts de la Société (les Statuts). Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration).

Le Conseil d'Administration a également le droit de créer des bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication facile avec ce siège et les pays étrangers, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment de la cessation complète des circonstances anormales. Un tel transfert n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le mieux placé pour ce faire dans de telles circonstances.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social. L'objet exclusif de la Société est de réaliser, pour compte propre:

- (1) la prise de participations en actions de société de capitaux, et
- (2) la souscription d'obligations et / ou de tous autres titres de créances négociables sur les marchés de capitaux.

Capital social - Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 31.625, représenté par 25.300 actions d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune, divisées en 13.814 actions de Classe A et 11.486 actions de Classe B.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale statuant conformément à l'article 16 de Statuts.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société devront être sous forme nominative.

Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il pourra être consulté par chaque actionnaire. La propriété des actions sera établie par inscription dans ce registre.

Des certificats de ces inscriptions seront pris dans un registre à souches et signés par le président et un autre administrateur du Conseil d'Administration.

La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par action. Dans le cas où une action serait détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette action jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un gageur et un débiteur gagiste.

Les sommes impayées, si applicable, d'actions émises peuvent être demandées en paiement à tout moment suivant la discrétion du Conseil d'Administration, à condition toutefois que de telles demandes en paiement seront effectuées par rapport à toutes les actions dans une même proportion et au même moment. Tout arriéré de paiement donnera de plein droit lieu à des intérêts de retard en faveur de la Société de dix (10) pour cent par an calculé à partir de la date à laquelle le paiement était dû.

Les actions de Classe A donneront droit à leurs détenteurs à une portion totale de 50,40% pour cent de toute distribution de dividendes décidée par l'Assemblée Générale ou de toute distribution de dividendes intérimaires décidée par le Conseil d'Administration.

Les actions de Classe B donneront droit à leurs détenteurs à une portion totale de 49,60% pour cent de toute distribution de dividendes décidée par l'Assemblée Générale ou de toute distribution de dividendes intérimaires décidée par le Conseil d'Administration.

Les droits à distributions (distributions de dividendes ou de dividendes intérimaires) des actions de Classe A et des actions de Classe B seront pari passu en termes de priorité de paiement.

Tout boni de liquidation payé après la liquidation de la Société est distribué aux actionnaires comme suit:

1) Si le boni de liquidation est inférieur à la valeur nominale des actions des actionnaires majorée des primes d'émission y rattachées suivant les modalités décrites ci-dessous, le boni de liquidation sera, après paiement des créanciers de la Société, alloué aux détenteurs des actions de Classe A jusqu'au montant correspondant à leur participation dans le capital social et la prime d'émission de la Société; tout montant excédentaire, si applicable, sera distribué aux détenteurs des actions de Classe B.

2) Si le boni de liquidation est supérieur ou égal à la valeur nominale des actions des actionnaires majorée des primes d'émission y rattachées suivant les modalités décrites ci-dessous, le boni de liquidation sera, après paiement des créanciers de la Société, alloué aux détenteurs des actions de Classe A et de Classe B. Pour la partie du boni de liquidation égale à la valeur nominale des actions des actionnaires majorée des primes d'émission y rattachées suivant les modalités décrites ci-dessous, son paiement se fera au prorata de la participation des détenteurs des actions de Classe A et de Classe B (primes d'émission comprises); au-delà, le paiement du boni se fera au prorata des droits financiers.

Pour les besoins des dispositions qui précèdent, une prime d'émission, d'un montant de deux cent millions quarante-quatre mille huit cent cinquante-sept euros et cinquante-deux cents (EUR 200.044.857,52), sera attribuable dans le cadre d'une liquidation aux actions de Classe A et une prime d'émission, d'un montant de cent soixante-six millions trois cent cinquante-sept mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quarante-huit cents (EUR 166.357.299,48) sera attribuable dans le cadre d'une liquidation aux actions de Classe B.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Administration - Surveillance

Art. 7. Nomination et Révocation des Administrateurs. La Société est administrée par un Conseil d'Administration de trois (3) membres, actionnaires ou non, qui sont nommés par l'Assemblée Générale pour un terme ne pouvant dépasser six (6) ans. Les administrateurs pourront être révoqués à tout moment et à la seule discrétion de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale nommera parmi les membres du Conseil d'Administration un président (le Président).

Deux administrateurs devront être nommés à partir d'une liste présentée à l'Assemblée Générale par les détenteurs des actions de Classe A, tandis qu'un administrateur sera nommé à partir d'une liste présentée à l'Assemblée Générale par les détenteurs des actions de Classe B.

La majorité des membres du Conseil d'Administration devront toujours être résidents au Luxembourg. Le Président doit, en tout état de cause, être résident fiscal à Luxembourg.

Les administrateurs sortants du Conseil d'Administration sont rééligibles.

En cas de vacance au sein du Conseil d'Administration pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants peuvent se réunir et nommer par vote majoritaire un administrateur pour combler le poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration. Le Président présidera toutes les Assemblées Générales et toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale ou, les cas échéant, le Conseil d'Administration choisira une autre personne en tant que Président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux autres membres du conseil à n'importe quel moment où une telle réunion est nécessaire. Néanmoins, le Conseil d'Administration doit se réunir au moins deux fois par an.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'être présents, le délai de convocation sera d'au moins huit (8) jours. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Les réunions sont tenues aux lieux, jours et heures spécifiés dans la convocation, à condition que toutes les réunions soient tenues au Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque administrateur donné par lettre, téléfax, télégramme ou télex ou courriel à tous les membres du Conseil d'Administration. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à des dates et endroits stipulés dans des annexes adoptés auparavant par résolution du Conseil d'Administration.

Chaque administrateur peut participer dans toute réunion en nommant comme son mandataire un autre administrateur par lettre, téléfax, télégramme, télex ou par courriel, sous condition qu'un administrateur qui est résident fiscal du Luxembourg ne nomme pas comme mandataire une personne qui n'est pas fiscalement résidente au Luxembourg.

Tout administrateur peut participer aux réunions du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler mutuellement. La participation dans une réunion tenue de cette manière est équivalente à une participation en personne à une telle réunion sous réserve que la majorité des administrateurs aient tenu la réunion au lieu communiqué dans la convocation.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront valables et obligatoires de la même manière que les résolutions prises à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur des copies multiples comprenant une résolution identique et peuvent être établies par lettre ou téléfax ou par des documents en format PDF envoyés par courriel.

Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une affaire soumise à l'accord du Conseil d'Administration sera obligé d'en informer le Conseil d'Administration et d'avoir sa déclaration constatée dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas participer à cette délibération du Conseil d'Administration. A la prochaine Assemblée Générale, avant tout autre vote, les actionnaires seront informés des cas dans lesquels un administrateur avait un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

Au cas où un quorum du Conseil d'Administration ne peut être atteint à cause d'un conflit d'intérêts, les décisions prises par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à une telle réunion et y votants seront réputés valables.

Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et toute autre société, entreprise ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou directeurs de la Société ont un intérêt personnel, ou sont administrateurs, associés, directeurs ou employés, dans cette autre société, entreprise ou entité. Tout administrateur qui est ou administrateur ou directeur ou employé de toute société, entreprise ou autre entité avec laquelle la Société devrait contracter ou autrement s'engager en affaires ne devra pas sur base de la seule raison de son affiliation dans cette autre société, entreprise ou entité être empêché de délibérer, voter ou agir par rapport à toute question relative à un tel contrat ou autre affaire.

Art. 9. Décisions du Conseil d'Administration. Sauf dispositions contraires dans les Statuts, les décisions du Conseil d'Administration sont adoptées à la majorité simple des membres présents ou représentés. Les décisions suivantes nécessitent un vote unanime de tous les membres du Conseil d'Administration:

- a) toute décision concernant l'acquisition par la Société de toute nouvelle participation ou intérêt dans toute société ou entreprise quelconque;
- b) toute décision relativement à des investissements en obligations et/ou autres titres de créances négociables sur les marchés de capitaux libellés en Euros, dont la valeur excède EUR 50.000 sauf à ce qu'ils soient à court terme et fassent l'objet d'une notation minimum implicite ou explicite à court terme de A-1+ par S&P et /ou P-1 par Moody's; et
- c) généralement, toute décision en relation avec des dépenses dont la valeur excède EUR 50.000.

Les délibérations du Conseil d'Administration seront constatées par des procès-verbaux insérés dans un registre spécial et signés par le Président ou par deux autres membres du Conseil d'Administration. Toutes procurations y resteront annexées. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire éventuellement en justice ou autrement seront signés par le Président ou par deux autres administrateurs.

Aucun procès-verbal des réunions du Conseil d'Administration ne pourra être préparé en dehors du Luxembourg.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges d'accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne peut, pendant l'exercice de la Société, distribuer, une partie ou l'entière des primes d'émissions qu'à l'unanimité des votes, et dans tous les cas aucune distribution de primes d'émission ne pourra être allouée aux détenteurs des actions de Classe B tant que les détenteurs des actions de Classe A n'auront pas bénéficié de la distribution des primes d'émission à hauteur de EUR 200.062.125,02 et si cette condition est remplie, le solde des primes d'émission pourra être distribué aux détenteurs des actions de Classe B.

La décision par la Société d'entreprendre tout nouvel endettement requiert l'accord préalable de l'Assemblée Générale selon les dispositions mentionnées à l'article 16 des Statuts.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs donner des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres ou à toute autre personne pour des transactions déterminées et révoquer de tels pouvoirs à tout moment.

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non. Cette délégation nécessite l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société est engagée valablement, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs. La Société est également valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique de tous fondés de pouvoir spéciaux auxquels de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 12. Indemnisation. La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 13. Révision des comptes. La révision des comptes annuels de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder les six (6) ans.

Les commissaires aux comptes sont rééligibles et révocables à tout moment.

Assemblées Générales des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi de 1915 et les Statuts.

Art. 15. Assemblée générale annuelle - Autres assemblées générales. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale Annuelle) se réunit au siège social ou à un autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 2^{ème} lundi du mois de mai à 12.00 heures du matin.

Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale Annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit, à la même heure.

D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives sous réserve d'être tenues au Luxembourg.

Art. 16. Procédure - Vote. Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, par deux administrateurs agissant conjointement.

L'Assemblée Générale devra être convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit le requiert. Dans ce cas, les actionnaires concernés devront spécifier l'ordre du jour.

Les convocations aux Assemblées Générales sont faites par lettre recommandée avec un préavis d'au moins huit (8) jours. Les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire nommé par lettre, télécopie, télégramme, télex ou par courriel, actionnaire ou non.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

Chaque action de Classe A et chaque action de Classe B donne droit à son actionnaire à une (1) voix.

Sauf dispositions contraires dans la Loi de 1915, les résolutions des Assemblées Générales dûment convoquées seront valablement prises par la majorité simple des actionnaires présents et votants, sans qu'un quorum ne soit requis.

Les décisions suivantes requièrent la majorité des votes des actionnaires représentant au moins 75% du capital social émis et libéré de la Société:

- a) toutes modifications de l'objet social de la Société;
- b) toutes modifications du capital social de la Société;
- c) toutes modifications des droits attachés à une classe d'Actions;
- d) toutes modifications de la forme sociale de la Société;
- e) toute décision conduisant à l'accroissement de l'endettement de la Société;
- f) la dissolution de la Société; et
- g) généralement, toutes modifications des Statuts.

Avant de commencer les délibérations, le président de l'Assemblée Générale nomme un secrétaire et les actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui en fait la demande.

Cependant, et au cas où des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

Année Sociale - Comptes annuels - Répartition des bénéfices

Art. 17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception des deux premiers exercices. L'année sociale ayant commencé le 22 juin 2006 se termine le 31 décembre 2006.

Art. 18. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 1915.

Le Conseil d'Administration soumettra au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen d'un commissaire aux comptes, qui rédigera sur cette base son rapport de révision.

Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915, seront déposés au siège social de la Société au moins quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale Annuelle. Ces documents seront à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 19. Répartition des bénéfices. Le bénéfice net est représenté par le solde créditeur du compte des profits et pertes après déduction des dépenses générales, des charges sociales, des amortissements et provisions pour risques passés et futurs, tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq (5) pour cent à la formation ou à l'alimentation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix (10) pour cent du capital social émis. Le Conseil d'Administration ou l'Assemblée Générale peuvent cependant décider à tout moment de former la réserve légale requise pour un montant de dix (10) pour cent du capital social émis.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est autorisé à payer des dividendes intérimaires en observant les prescriptions légales fixées par la Loi de 1915.

L'Assemblée Générale peut décider d'affecter des bénéfices et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. La Société peut être dissoute en tout temps par une décision de l'Assemblée Générale décidée par la majorité des votes des actionnaires représentant au moins 75% du capital social émis et libéré de la Société.

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, l'Assemblée Générale décidera du mode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 22. Pour tous les points qui ne sont pas régis par les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi de 1915.»

Quinzième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actions de la Société, et d'accomplir toute formalité s'y référant.

Droit d'apport

Considérant que l'apport en nature amène la Société à détenir au moins 65% des parts sociales de actions de Socade France, une société ayant son siège social au sein de l'Union Européenne, la Société se rapporte à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Estimation des coûts

Les dépenses, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme qu'ils soient et lesquels sont encourus par la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement EUR 6.000,- (six mille euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Braesch, A.-L. Gilles, F. Des Reumaux, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 juillet 2006, vol. 437, fol. 72, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2006.

H. Hellinckx.

(100463.3/242/458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2006.

JET CRUISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 90.529.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09716, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(077251.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

CENTRE D'APPAREILLAGES ORTHOPEDIQUES KOHNEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 18.066.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, réf. LSO-BS03326, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 18 juillet 2006.

Signature.

(077343.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

CHARME DESSOUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, Shopping Center, Belle Etoile.
R. C. Luxembourg B 54.448.

Le bilan au 30 juin 2006, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07176, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(077345.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

SUPERNOVA LEASE Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 119.207.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-fifth of August.

Before Us, Maître Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) MatlinPatterson GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS II L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at the Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 USA,

here represented by Mr Cédric Pedoni, lawyer, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on August 24, 2006.

2) MatlinPatterson GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS (CAYMAN) II L.P., a limited partnership organized under the laws of Cayman Islands, with registered office at Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Mr Cédric Pedoni, lawyer, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on August 24, 2006.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name SUPERNOVA LEASE Co., S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners**Art. 12. Powers and voting rights**

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits**Art. 14. Accounting year**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2006.

Subscription - Payment

The shares have been subscribed and paid in as follows:

1) MatlinPatterson GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS II L.P., prenamed, three hundred and sixty-eight shares	368
2) MatlinPatterson GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS (CAYMAN) II L.P., prenamed, one hundred and thirty-two shares.	132
Total: five hundred shares	500

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of EUR 12,500.- is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred (1,800.-) euro.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Lawrence Michael Teitelbaum, Chief Financial Officer of MatlinPatterson GLOBAL ADVISERS LL, born on January 17, 1955 in Indiana, USA, residing at 55 Hamilton Drive East, North Caldwell NJ, USA;
- HALSEY, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy;

2. The registered office of the Company is set at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatre août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) MatlinPatterson GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS II L.P., une société de droit de l'Etat du Delaware avec siège social à The Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 USA, ici représentée par Cédric Pedoni, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 août 2006.

2) MatlinPatterson GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS (CAYMAN) II L.P., une société de droit des Iles Cayman avec siège social à Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman,

ici représentée par Cédric Pedoni, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 août 2006.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles comparantes, ès qualité qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination SUPERNOVA LEASE Co., S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Les parts ont été souscrites et libérées comme suit:

1) MatlinPatterson GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS II L.P., préqualifiée, trois cent soixante-huit parts	368
2) MatlinPatterson GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS (CAYMAN) II L.P., préqualifiée, cent trente-deux parts	132
Total: cinq cent parts	500

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille huit cents (1.800,-) euros.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Lawrence Michael Teitelbaum, Chief Financial Officer de MatlinPatterson GLOBAL ADVISERS LLC, né le 17 janvier 1955 dans l'Indiana, USA, résidant au 55 Hamilton Drive East, North Caldwell, NJ USA;
 - HALSEY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
2. Le siège social de la Société est établi à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Pedoni, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, vol. 1555, fol. 24, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2006.

A. Schwachtgen.

(099906.3/230/396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2006.

87242

EQUIPLUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 58.153.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2005, réf. LSO-BI01506, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(077346.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

BEMAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 108.229.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09527, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Signatures.

(077358.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

POSTLINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 104.863.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09516, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Signatures.

(077393.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

DUKE'S, Société Anonyme.

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 119.204.

STATUTES

In the year two thousand six, on the eight of September.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- LWM HOLDINGS I CORP., a company governed by the laws of Panama, established and having its registered office in Arango - Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama-City (Republic of Panama), here represented by:

Mr Jos Hemmer, employee, with a professional address at 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on September 7, 2006.

2.- Mr Jos Hemmer, prenamed, acting in his own name;

Prenamed proxy, being signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in his above stated capacities, has requested the undersigned notary to draw up the following Articles of Incorporation of a joint stock company (société anonyme) which the prenamed parties intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is herewith formed a Luxembourg joint stock company («société anonyme») under the name of DUKE'S.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered

office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) divided into one hundred (100) shares with a par value of three hundred ten euro (310.- EUR) per share.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, and only if, at least, one director of category A and one director of category B are present or represented in this majority. Proxies between directors are permitted; with the restriction that one director can only represent one of the member of the board of directors.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

The first person(s) to whom the daily management of the company is delegated to, may be elected at the first general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one director of category A and one director of category B, or by the sole signature of the delegate of the board acting within

the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Tuesday in the month of June of each year at 2.00 p.m.

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December the same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five per cent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2007.

The first annual general meeting shall be held in 2008.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The one hundred (100) shares have been subscribed to as follows:

1.- LWM HOLDINGS I CORP., prenamed, ninety-nine shares	99
2.- Mr Jos Hemmer, prenamed, one share	1
Total: one hundred shares	100

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that that the company has now at its disposal the amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at one thousand eight hundred euro.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at four (4).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the annual general meeting to be held in 2012:

Directors of category A:

- Mr Anders Jonsson, company director, born in Göran (Sweden), on 13 October 1951, residing at Åkarp 472, 286 91 Örkelljunga (Sweden);

- Mrs Cathrin Lundberg, company director, born in Skellefteå (Sweden), on 29 March 1968, residing at Östra Köpmansgatan 28, Steungsund (Sweden);

Directors of category B:

- Mr Eric Leclerc, employee, born in Luxembourg, on 4 April 1967, with professional address at 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;

- Mr Jos Hemmer, employee, born in Luxembourg, on 15 August 1952, with professional address at 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

Mr Jos Hemmer, prenamed, has been elected as chairman of the board of directors by the extraordinary general meeting.

Second resolution

The number of auditors is fixed at one (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the annual general meeting to be held in 2012:

Mr Pascal Fabeck, employee, born in Arlon (Belgium), on 16 November 1968, with professional address at 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

Third resolution

The company's registered office is located at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons known to the undersigned notary by their names, usual surnames, civil status and residences, said appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- LWM HOLDINGS I CORP., une société régie par les lois du Panama, établie et ayant son siège social à Arango - Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama-City (République du Panama),
ici représentée par:

Monsieur Jos Hemmer, employé avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le

2.- Monsieur Jos Hemmer, préqualifié, agissant en son nom personnel;

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquelles personnes comparantes, agissant en leur susdite qualité, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination DUKE'S.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre lieu du pays par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anor-

males, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et uniquement si, au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B sont présents ou représentés dans cette majorité. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature d'un administrateur de catégorie A et une signature d'un administrateur de catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et libération

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société LWM HOLDINGS I CORP., prédésignée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2.- Monsieur Jos Hemmer, prénommé, une action.	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre (4).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2012:

Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Anders Jonsson, administrateur de société, né à Göran (Suède), le 13 octobre 1951, demeurant à Åkarp 472, 286 91 Örkelljunga (Suède);

- Madame Cathrin Lundberg, administrateur de société, née à Skellefteå (Suède), le 29 mars 1968, demeurant à Östra Köpmansgatan 28, Steungsund (Suède);

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Eric Leclerc, employé, né à Luxembourg, le 4 avril 1967, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;

- Monsieur Jos Hemmer, employé, né à Luxembourg, le 15 août 1952, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

Monsieur Jos Hemmer, prénommé, a été désigné président du conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un (1).

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2012:

Monsieur Pascal Fabeck, employé, né à Arlon (Belgique), le 16 novembre 1968, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et traduction faite aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les mêmes personnes comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Hemmer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 septembre 2006, vol. 907, fol. 9, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 septembre 2006.

J.-J. Wagner.

(099900.3/239/367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2006.

NARUA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 57.123.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 16 juin 2006

- Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommées administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

- Monsieur De Bernardi Alexis, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Angelo De Bernardi, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

NARUA S.A.

R. Scheifer-Gillen / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08174. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077760.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

CAMPING U. CARAVANPARK HIGH CHAPPARAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6170 Godbrange, 1A, rue du Village.
R. C. Luxembourg B 55.312.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09488, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 juillet 2006.

Signature.

(077401.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

ANCIENNE ALPINE ENERGIE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 4, rue des Artisans.
R. C. Luxembourg B 15.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10169, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 27 juillet 2006.

Pour ANCIENNE ALPINE ENERGIE LUXEMBOURG, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(077406.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

I.T.O., IMMOBILIERE THIBO - OLMEDO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewée.
R. C. Luxembourg B 35.210.

Les documents de clôture de l'année 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09978, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, juillet 2006.

Pour I.T.O., IMMOBILIERE THIBO - OLMEDO, S.à r.l.

AREND & PARTNERS, S.à r.l., Mersch

Signature

(077600.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

VILLEFRANCHE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 119.232.

STATUTES

In the year two thousand six, on the ninth day of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Mrs Anne Nilstoft, born on June 25th 1959, in Huddinge, residing at St Göransgatan 6, S-216 19 Malmö, Sweden,
2. Mr Mats Nilstoft, born on January 24th 1960, in Skrävlinge, residing at St Göransgatan 6, S-216 19 Malmö, Sweden, here represented by Mrs Nadine Gloesener, residing in 53A, rue Principale, L-9190 Vichten, by virtue of a proxy given on August 2nd, 2006.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to a one member company .

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control

of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name VILLEFRANCHE, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares of twenty-five euros (EUR 25) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Any shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a shareholder, to represent him at a general meeting of shareholders and to vote in his name and stead.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. In case of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first accounting year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on December 31, 2007.

Subscription - Payment

The appearing party, represented as stated above, declares to subscribe to the entire capital as follows:

- Mrs Ann Nilstoft, prenamed, two hundred fifty shares	250
- M. Mats Nilstoft, prenamed, two hundred fifty shares.	250
Total: five hundred.	500

The shares have been fully paid up by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following manager:
- MODERN TREUHAND S.A., 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 2) The address of the Company is fixed at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 3) Payments should be signed by the manager jointly with Mr Mats Nilstoft.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le neuf août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. Mme Ann Nilstoft, née le 25 juin 1959 à Huddinge, Suède, demeurant à St. Göransgatan 6, S-216 19 Malmö, Suède,
2. Mons. Mats Nilstoft, né le 24 janvier 1960 à Skrävlinge, demeurant à St. Göransgatan 6, S-216 19 Malmö, Suède, ici représentés par Mme Nadine Gloesener, demeurant à 53A, rue principale, L-9190 Vichten, en vertu d'une procuration datée du 2 août 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: VILLEFRANCHE, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, la première année fiscale commence aujourd'hui et finit au trente et un (31) décembre 2007.

Souscription - Libération

Les parties comparantes, représentées comme dit-est, déclarent de souscrire au capital social comme suit:

1. Mme Anne Nilstoft, prénommée, deux cent cinquante parts	250
2. Mons. Mats Nilstoft, prénommé, deux cent cinquante parts	250
Total: cinq cents parts	500

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500 est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.500,-.

Décision de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par le gérant suivant:
- MODERN TREUHAND S.A., 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 2) L'adresse de la Société est fixé au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 3) Des paiements seront signés par le directeur conjointement avec M. Mats Nilstoft.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Gloesener, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, vol. 154S, fol. 98, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2006.

J. Elvinger.

(100184.3/211/261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2006.

AREND & PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mersch.
R. C. Luxembourg B 81.665.

Les documents de clôture de l'année 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS10027, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, juillet 2006.

Signature.

(077601.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

A.T.F. ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Mersch.
R. C. Luxembourg B 80.529.

Les documents de clôture de l'année 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09998, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, juillet 2006.

Pour A.T.F. ESTATE S.A.

AREND & PARTNERS, S.à r.l.

Signature

(077602.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

C.D.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch.
R. C. Luxembourg B 85.253.

Les documents de clôture de l'année 2005, enregistrés à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09417, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, juin 2006.

Pour C.D.P. S.A.

AREND & PARTNERS, S.à r.l.

Signature

(077603.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

BRASSERIE CATHEDRALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 9, rue Beck.
R. C. Luxembourg B 119.221.

STATUTS

L'an deux mille six, le sept septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Didier Maquaire, cafetier, né le 25 mai 1958 à Marquglise (F) et demeurant à L-1880 Luxembourg, 18, rue Pierre Krier.

Lequel comparant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BRASSERIE CATHEDRALE, S.à.r.l.

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boisson non-alcooliques et alcooliques avec petite restauration ainsi que la commercialisation de tout produit associé à la branche.

Elle pourra en outre faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents parts (500 parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

Art. 7.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 13. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 2006.

Souscription et libération du capital social

Toutes les parts sociales sont souscrites en numéraire par l'associée unique Monsieur Didier Maquaire, préqualifié.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire moyennant certificat bancaire.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (1.000 EUR).

Assemblée générale extraordinaire

L'associée unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Monsieur Didier Maquaire, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature isolée du gérant.

2. Le siège de la société est établi à l'adresse suivante:

L-1222 Luxembourg, 9, rue Beck.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Münsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Maquaire, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, vol. 155S, fol. 36, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 septembre 2006.

P. Bettingen.

(100103.3/202/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2006.

H.R.O., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 61.630.

EXTRAIT

A la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 11 juillet 2006 qui a pris note des démissions de Monsieur John Seil, Monsieur Luc Hansen et Monsieur Thierry Fleming, le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

A été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de la société AUDIEX S.A. démissionnaire:

- Monsieur Aloyse Scherer, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Ce mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Avec effet au 11 juillet 2006, le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Pour H.R.O.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS07002. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077705.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

GOTLAND MARINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 54.100.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11538, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

GH TRUST, Département Domiciliation de Godfrey Higuët

Avocats

Signature

(079136.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

PARMED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 54.902.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 13 juillet 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs à l'exception du mandat de Monsieur Marc Roeder qui n'était plus candidat. L'Assemblée a nommé en remplacement Monsieur Laurent Heiliger aux fonctions d'administrateur. Le Conseil se compose comme suit:

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006. L'assemblée générale du 13 juillet 2006 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer, démissionnaire en date du 13 juillet 2006, la société AUDIT.LU.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

Pour PARMED S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06999. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077710.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

EASTERN NATURAL RESOURCES, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 46.811.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 14 juillet 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Manuel Hack, Administrateur, expert comptable, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'assemblée générale du 14 juillet 2006 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer, démissionnaire en date du 14 juillet 2006, la société AUDIT.LU.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour EASTERN NATURAL RESOURCES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06989. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077715.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

DEN ELECTRO INSTALLATEUR RICCI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 96.776.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09482, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juillet 2006.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(078460.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

SERGIO ROSSI INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.212.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 74.072.

—
EXTRAIT

Suite au contrat conclu entre GUCCI LUXEMBOURG S.A. et GUCCI GROUP ITALIA HOLDING, S.p.A. d'une part et Sergio Rossi et Franco Rossi d'autre part en date du 2 novembre 2005, l'usufruit détenu par Monsieur Sergio Rossi sur 17.700 parts sociales et l'usufruit détenu par Monsieur Franco Rossi sur 8.850 parts sociales de SERGIO ROSSI INTERNATIONAL, S.à r.l., ont pris fin avec effet au 2 novembre 2005.

Suite à cette cessation d'usufruit, GUCCI LUXEMBOURG S.A. ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 69.008, a acquis la pleine propriété de ces 26.550 parts sociales.

La société GUCCI LUXEMBOURG S.A. est l'associé unique de la société SERGIO ROSSI INTERNATIONAL, S.à r.l. et détient la totalité des 88.500 parts sociales de son capital social.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08897. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077926.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

TELI FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 105.558.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 14 juillet 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'assemblée générale du 14 juillet 2006 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer, démissionnaire en date du 14 juillet 2006, la société AUDIT.LU.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglister, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour TELI FINANCES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06979. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077725.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

FINANCIAL SOLUTIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 98.263.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 5 juin 2006 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

- Monsieur Arnaud Bezzina, employé privé, demeurant 78, avenue du X Septembre à L-2550 Luxembourg;
- Madame Cynthia Personeni, employé privé, demeurant 78, avenue du X Septembre à L-2550 Luxembourg;
- PRESNEL POPERTIES INC. société de droit des British Virgin Islands, établie et ayant son siège social – Vanterpool Plaza – Whickhams Cay I – Road Town – Tortola.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2011.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

- LUXAUDIT REVISION, S.à r.l. ayant son siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2011.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 5 juin 2006 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social le 5 juin 2006, le Conseil nommé Monsieur Arnaud Bezzina, employé privé, demeurant 78, avenue du X Septembre à L-2550 Luxembourg, «administrateur-délégué».

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06980. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078107.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

IS EF ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.775.125.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 117.043.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 juillet 2006, que:

1) Madame Samia Rabia, Monsieur Pierre Metzler et Monsieur François Brouxel ont été renommés en qualité de gérants A de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006,

2) Monsieur Michael Chidiac a été renommé en qualité de gérant ordinaire de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006,

3) Monsieur Derek McDonald, banquier, né le 9 août 1967 à Paisley, Ecosse, demeurant 8 Glen Sannox Grove, Craigmarloch, UK - Cumbernauld G68 0GH a été nommé gérant B de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07310. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077963.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

RAVENNA S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 65.423.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, en date du 17 juillet 2006, enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juillet 2006, volume 154S, folio 70, case 1, que les opérations de liquidation de la société anonyme RAVENNA S.A. (en liquidation) (ci-après la «Société») ont été définitivement clôturées et que la Société a cessé d'exister.

Les livres et documents de la société sont conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

A. Schwachtgen

Notaire

(078298.3/230/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

IGORANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bereldange.

R. C. Luxembourg B 82.162.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09483, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juillet 2006.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(078461.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

87260

DASSIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 94.607.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 22 juin 2006

Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs de la société pour une nouvelle période de trois ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Monsieur De Bernardi Alexis, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Angelo De Bernardi et Monsieur Régis Donati, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont est nommé nouveau commissaire au compte de la société en remplacement de Monsieur Federico Innocenti. Leurs mandats viendront également à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

DASSIA S.A.

R. Scheifer-Gillen / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08177. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077768.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

LANATA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 65.992.

—
Précision quant à l'adresse et la durée du mandat des administrateurs suivants:

- Becquer Gérard:

5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Nomination le 14 août 1998;

Durée du mandat: Indéterminée;

- Roumiguié Pascal:

5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Nomination le 14 août 1998;

Durée du mandat: Indéterminée;

- Ash Douglas Andrew:

Nomination le 14 août 998;

Durée du mandat: Indéterminée;

Précision quant au siège social de l'associé:

- INDIGO DAWN LIMITED:

45-47, 3rd Floor, Corn Hill, EC3V 3PD Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07931. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078118.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

ALPINE INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 91.977.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09376, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Signature

(077637.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

87261

DUSTON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.394,68.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 66.002.

Modification du siège social et de la date de nomination des administrateurs suivants:

- Becquer Gérard:

5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Nomination le: 14 août 1998;

Durée du mandat: Indéterminée;

- Roumiguié Pascal:

5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Nomination le: 14 août 1998;

Durée du mandat: Indéterminée;

- Ash Andrew Douglas:

60, Circular Road, IM1 1SA Douglas, Isle of Man;

Nomination le: 14 août 1998;

Durée du mandat: Indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07928. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078125.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

A. SCHULMAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 50.000.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 103.433.

Par résolution signée en date du 10 juillet 2006, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Robert A Stefanko, avec adresse professionnelle au 8528, Timber Trail, 44141, Breckville, Ohio, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet au 17 avril 2006.

- Acceptation de la nomination de Monsieur Paul De Santis, avec adresse professionnelle au 3550, West Market Street, Akron, 44333, Ohio, Etats-Unis, au poste de gérant avec effet au 17 avril 2006 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07412. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078151.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

SUN S.A., Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 63.040.

AVIS RECTIFICATIF

Il est porté à la connaissance de tiers qu'une erreur s'est glissée dans la rédaction de l'avis du 16 juin 2006 enregistré le 22 juin 2006 à Luxembourg, référence LSO-BR06783, déposé au R.C.S. Luxembourg le 6 juillet 2006 sous le n° L060064732.03.

En effet, il convenait de lire:

«Il résulte également d'une lettre adressée à la société en date du 16 juin 2006 que ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.»

et non pas CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.

Le 18 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08307. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078206.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

87262

DIAMONDFIVE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 81.899.

AVIS RECTIFICATIF

Il est porté à la connaissance de tiers qu'une erreur s'est glissée dans la rédaction de l'avis du 16 juin 2006 enregistré le 22 juin 2006 à Luxembourg, référence LSO-BR06788, déposé au R.C.S. Luxembourg le 6 juillet 2006 sous le n° L060064728.03.

En effet, il convenait de lire:

«Il résulte également d'une lettre adressée à la société en date du 16 juin 2006 que Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.»

et non pas CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.

Le 18 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08309. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078195.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

BIOMET LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.467.100.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 99.947.

Par résolution signée en date du 15 juin 2006, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Dane Miller, avec adresse au 16, Stone Camp, 46590 Indiana, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

- Acceptation de la nomination de Monsieur Charles E. Niemier, demeurant au 1600, South Meadows Drive, IN 46580 Warsaw, Etats-Unis, au poste de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07408. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078202.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

NETRIMO FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 44.241.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 5 juillet 2006 documenté par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2006, volume: 154S, folio: 41, case: 10.

Que:

- la clôture de la liquidation de la Société NETRIMO FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., avec siège à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 44.241 a été prononcée,

- que les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans à l'ancien siège social de la Société à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour extrait conforme

F. Baden

Notaire

(078304.3/200/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

PEINTURE LARUCCIA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1133 Luxembourg, 17, rue des Ardennes.

R. C. Luxemboug B 21.675.

Contrat de cession des parts sociales

Je soussigné Monsieur Laruccia Mario, gérant administratif, résident à L-7217 Bereldange, 84, rue de Bridel (le vendeur A).

Je soussigné Madame Sabatier Mauricette, employée privée, résident à L-7217 Bereldange, 84, rue de Bridel (le vendeur B).

Madame Laruccia Stephanie, gérante technique, résident, L-2312 Luxembourg, 25, rue de la Paix (l'acheteur).

PEINTURE LARUCCIA, S.à r.l., société constituée en date du 15 mai 1984 avec son siège social à L-1133 Luxembourg, 17, rue des Ardennes et capital social de 500 parts d'une valeur nominale de EUR 25,00 chacune (la société).

Les vendeurs A et B sont propriétaires de 500 parts de la société et désire céder les parts sociales comme suit:

a) Le vendeur A cède 130 parts sociales de la société à l'acheteur et l'acheteur accepte ces 130 parts sociales de la société.

b) Le vendeur B cède 125 parts sociales de la société à l'acheteur et l'acheteur accepte ces 125 parts sociales de la société.

Ce contrat est valable à la date de signature par les trois parties.

Fait et signé à Luxembourg le 28 avril 2006.

Signature / Signature / Signature

Vendeur A / Vendeur B / L'acheteur

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR04008. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078394.4//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

PHOENIX CONTACT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8070 Bertrange, 10A, Z.A.I. Bourmicht.

H. R. Luxembourg B 20.062.

Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet unter dem Namen CITO BENELUX JVS SCHINTGEN S.à r.l. gemäss Urkunde vom 22. Dezember 1982, aufgenommen durch den in Petingen residierenden Notar Georges d'Huart, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nr. 30 vom 1. Februar 1983. Die Satzungen der Gesellschaft wurden geändert, gemäss Urkunden vom 27. Mai 1983, aufgenommen durch denselben Notar, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nr. 180 vom 20. Juli 1983; vom 16. Dezember 1985, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nr. 52 vom 27. Februar 1986 und vom 23. Dezember 1987, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nr. 103 vom 19. April 1988, sowie gemäss Urkunden aufgenommen durch den in Luxemburg residierenden Notar Paul Frieders, vom 28. August 1991 veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C Nr. 89 vom 16. März 1992 und vom 19. Dezember 1991, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nr. 258 vom 15. Juni 1992, sowie gemäss Urkunde aufgenommen durch den in Petingen residierenden Notar Georges d'Huart, vom 19. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nr. 649 vom 26. April 2002.

Die Bilanz am 31. Dezember 2005, eingetragen in Luxemburg, am 27. Juli 2006, Ref. LSO-BS10463, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg am 31. Juli 2006 hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 31. Juli 2006.

PHOENIX CONTACT, S.à r.l.

Die Geschäftsführung

Unterschriften

(078219.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

MTG PUBLISHING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 73.794.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09810, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

N. Gloesener.

(078001.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

87264

MOUNTAIN VIEW S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 101.624.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09509, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

N. Gloesener.

(078002.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

MTG ELECTRONIC RETAILING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 73.792.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09831, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

N. Gloesener.

(078004.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

MTG MEDIA SERVICES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 73.793.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09820, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

N. Gloesener.

(078006.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

DEFA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-7535 Mersch.
R. C. Luxembourg B 69.594.

Les documents de clôture de l'année 2005, enregistrés à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09419, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, juin 2006.

Pour DEFA S.A.

AREND & PARTNERS, S.à r.l.

Signature

(077605.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.
